Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: - (1921)

Heft: 18

Vorwort: Avis aux membres de la chambre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Chambre de Commerce Suisse en France

SIÈGE SOCIAL: 61, Avenue Victor-Emmanuel III, PARIS (8e)

Adresse Télégraphique : COMMERSUIS-PARIS

Heures de réception et d'ouverture de la Salle de Lecture :

TÉLÉPHONE : ÉLYSÉES 54-94

De 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures

SECTION DE LYON: 6, Quai des Brotteaux. — Tél. VAUDREY 6.70 SECTION DU SUD-EST: MARSEILLE, 115, Rue de l'Évêché. — Tél. 15-25

PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. Alphonse DUNANT, Ministre de Suisse en France

COMITÉ DE DIRECTION

M. F. DOBLER, Président; M. A. DUPLAN, Vice-Président. MM. G. BRANDT, FÉLIX DU PASQUIER et F.-E. HIRT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. F. DOBLER, Président; M. A. DUPLAN, Vice-Président.

MM. G. BRANDT, J.-L. COURVOISIER, C. DELAPRAZ, FÉLIX DU PASQUIER,
CH. GAY, F.-A. GRAF, H. GUNTHERT, H. HEER, F.-E. HIRT, A. JAM,
HENRY LOHRER, A.-J. MARET,

E. MONVERT, A. REYMOND, A. STIRLIN et WOLFER-SULZER.

Trésorier : M. Ch. COURVOISIER-BERTHOUD, 15, Rue Richer. Secrétaire-Général : M. JACQUES DE PURY.

SOMMAIRE:

AVIS AUX MEMBRES DE LA CHAMBRE. — CONSEIL D'ADMINISTRATION. — SECTION LYONNAISE. — RASSEMBLEMENT ET STAMPILLAGE EN SUISSE DES TITRES DE LA DETTE D'AVANT-GUERRE NON GAGÉE DE L'ANCIEN GOUVERNEMENT AUSTRO-HONGROIS (RENTE OR, RENTE COURONNES, ETC.). — FOIRE DE BALE 1921. — LE CHOMAGE EN SUISSE. — SUISSE-OCÉAN. — TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES. — IMPORTATION-EXPORTATION-DOUANES: RÉSUMÉ DES DOCUMENTS OFFICIELS. — ADRESSES UTILES A PARIS.

AVIS AUX MEMBRES DE LA CHAMBRE

Nous rappelons une fois de plus à nos membres, ainsi qu'à toutes les maisons d'exportation suisses, que pour nous permettre de renseigner d'une façon toujours plus complète et efficace les personnes qui ont recours à nos services, il nous est indispensable de posséder leurs catalogues, prospectus el prix courants.

Nous serons très reconnaissants à toutes les maisons qui voudront bien nous faire parvenir ces documents de publicité.

Nous prions en outre, dans leur propre intérêt, les maisons qui ne nous ont pas encore fait connaître les noms de leurs Agents ou Représentants en France (à Paris, en province, dans les colonies et protectorats français) de bien vouloir le faire.

D'autre part, les membres de la Chambre qui

se sont inscrits auprès de nous comme Agents-Représentants nous rendraient service en voulant bien nous indiquer les noms des fabriques ou maisons de commerce dont ils ont la carte.

Nous rappelons enfin à tous nos Sociétaires, que les locaux de la Chambre leur sont, en tout temps, largement ouverts, qu'ils y trouveront des bureaux pour y faire leur correspondance et recevoir leurs visites, une bibliothèque comprenant entre autres de nombreux annuaires et livres d'adresses suisses et français, les principales statistiques commerciales suisses et françaises, les tarifs douaniers, les tarifs de chemins de fer, etc. etc., et une salle de lecture où sont rassemblés un grand nombre de journaux et périodiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans sa dernière séance, le Conseil d'Administration a enregistré avec regrets la démission pour raison de santé de M. Carlos F. Keller.

D'autre part, conformément à la proposition de la Section du Sud-Est et sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale, il a nommé M. Henri Brack, Directeur des Établissements Verminck à Marseille, comme représentant de cette Section dans le Conseil d'Administration.

SECTION LYONNAISE

L'Assemblée Générale de la Section Lyonnaise de la Chambre de Commerce Suisse en France aura lieu le samedi 19 novembre, à 15 heures, dans les locaux de la S. A. HEER & Cie, 3, quai de Retz, Lyon.

RASSEMBLEMENT ET ESTAMPIL-LAGE EN SUISSE DES TITRES DE LA DETTE D'AVANT-GUERRE NON-GAGÉE DE L'ANCIEN GOU-VERNEMENT AUSTRO-HONGROIS (rente or, rente couronnes, etc).

La Légation de Suisse nous communique ce qui suit :

Les ressortissants suisses propriétaires de titres de la dette d'avant-guerre non gagée de l'ancien gouvernement d'Autriche-Hongrie (rente or, rente couronnes, etc.), sont invités, en vue de la sauvegarde de leurs droits, à envoyer immédiatement à une Banque suisse ceux de ces titres qui se trouvaient, au 16 juillet 1920, en dehors du territoire des Etats successeurs (Autriche, Hongrie, Pologne, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Italie et Tchéco-Slovaquie). Il y aura lieu d'annexer aux titres :

1° une attestation de nationalité;

2° des documents établissant que les titres se trouvaient hors du territoire des Etats successeurs sus-indiqués à la date du 16 juillet 1920 (bordereau d'achat, certificat de dépôt, attestation du Consulat ou d'une banque, etc.).

Les titres qui ne parviendront en Suisse qu'après le 10 décembre 1921 devront être adressés avec les documents annexes directement à la Banque Nationale Suisse, II Département, à Berne.

Les Légations et les Consulats de la Confédération Suisse sont en mesure de fournir aux intéressés tous les renseignements qu'ils pourraient désirer.

FOIRE DE BALE 1921

Dans son rapport qui vient de paraître, la Direction de la Foire Suisse d'Echantillons à Bâle constate que la Foire de cette année a souffert de la crise économique qui se fait sentir en Suisse plus durement que jamais.

Si, malgré les circonstances, des succès réjouissants ont été signalés dans plusieurs groupes, on les doit tout d'abord aux ventes conclues pour le marché intérieur. Les maisons d'exportation ont eu davantage à souffrir de la crise, toutefois les articles nouveaux ont trouvé des débouchés à l'étranger.

Parmi les perfectionnements apportés à l'organisation de la Foire signalons :

Les nouvelles compétences accordées aux commissions de contrôle qui examinent les marchandises exposées sous le rapport de leur provenance;

Un raccourcissement de la durée de la Foire qui a été ramenée de 15 à 11 jours;

Un nouveau groupe réclame et propagande qui a rencontré l'accueil le plus favorable;

L'abolition des cartes d'acheteurs gratuites. Le prix des cartes ayant été fixé uniformément à 3 francs, les exposants ont constaté dans la « qualité » des visiteurs une amélioration.